



**HAL**  
open science

# Réfugiés 50 ans après : l'évolution de la représentation du réfugié palestinien dans le discours officiel de l'UNRWA

Jalal Al Hussein

► **To cite this version:**

Jalal Al Hussein. Réfugiés 50 ans après : l'évolution de la représentation du réfugié palestinien dans le discours officiel de l'UNRWA. Stephanie Latte Abdallah. Images aux frontières : représentations et constructions sociales et politiques –Palestine, Jordanie 1948-2000, IFPO, pp.105-127, 2005. halshs-00356332

**HAL Id: halshs-00356332**

**<https://shs.hal.science/halshs-00356332>**

Submitted on 28 Jan 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**RÉFUGIÉS 50 ANS APRÈS :  
L'ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DU RÉFUGIÉ  
PALESTINIEN DANS LE DISCOURS OFFICIEL DE L'UNRWA**

Jalal Al Hussein

Depuis 1950 la de représentation des réfugiés de l'UNRWA n'a cessé d'être mûe et orientée par l'obsession de cette agence de mettre en lumière les effets bénéfiques- forcément modernisateurs- de son action, dans le domaine de l'éducation générale et de la formation professionnelle en particulier. Grâce à ces programmes éducatifs, les réfugiés se sont transformés d'indigents inutiles et dangereux en catalyseurs autonomes du développement de la région du Proche-Orient.

Cette représentation résolument optimiste du réfugié tranche avec celle que quiconque peut se faire en déambulant dans un des camps gérés par l'UNRWA, tel que celui de d'*Akabat Jabr* (région de Jéricho) où a été prise cette photographie (1999). Dans ce camp, la modernité et le mieux-être voulus par l'UNRWA (symbolisés par la parabole satellite) sont bien présents, mais ils ne constituent qu'un îlot isolé au milieu d'éléments de tradition et de pauvreté (représentés par l'âne et l'état inachevé de la route ainsi que du mur d'enceinte du camp).

Contrairement à ce que peut laisser penser le discours officiel véhiculé par l'UNRWA, l'assistance humanitaire ne saurait à elle seule générer modernité et prospérité. Mais il serait trop simpliste d'accuser cette agence de travestir la réalité. Dans son cas, ce jeu de travestissement perpétuel, qui consiste à occulter le bilan mitigé de son action humanitaire, n'est qu'un des seuls instruments dont elle dispose pour se légitimer aux yeux de la communauté internationale et s'autoperpétuer.





# RÉFUGIÉS 50 ANS APRÈS : L'ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DU RÉFUGIÉ PALESTINIEN DANS LE DISCOURS OFFICIEL DE L'UNRWA

Jalal Al Hussein

Ce travail porte sur la représentation du réfugié palestinien dans le discours *officiel* de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) <sup>1</sup>. Nous tenterons de démontrer que l'évolution de cette représentation est intimement liée aux développements du contexte politique dans lequel l'action humanitaire de l'Office s'est inscrite depuis ses débuts en mai 1950.

Créée en décembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) comme une agence opérationnelle chargée de porter assistance aux réfugiés dans les domaines de l'éducation, de la santé, et des services sociaux, tout contribuant à la réintégration économique dans leurs pays d'accueil <sup>2</sup>, l'UNRWA s'est immédiatement trouvée confrontée aux implications politiques de son mandat. Prise entre les feux des réfugiés, qui n'ont cessé de voir dans son action une tentative détournée d'enterrer leur droit au retour tel que défini dans la résolution 194 (III) de l'AGNU <sup>3</sup>, et les pays donateurs qui l'ont régulièrement critiquée pour son rôle présumé de soutien à l'émergence du mouvement national palestinien, l'UNRWA a continuellement été contrainte gérer sa position d'organisme apolitique en réinterprétant son action en fonction des pressions dont elle a été l'objet. Tâche d'autant plus difficile que l'écrasante majorité de son personnel a jusqu'à nos jours été constituée par des réfugiés <sup>4</sup>. Au-delà de ces polémiques partisans, l'UNRWA a aussi dû s'expliquer sur la signification intrinsèque de sa mission. Comment, en effet, justifier aux yeux de la communauté internationale la perpétuation d'une entreprise humanitaire initialement définie comme temporaire ? Comment, d'autre part, coexister avec des réfugiés, dont l'engagement

1. L'« UNRWA » (acronyme de *United Nations Relief and Works Agency for the Palestine Refugees in the Near East*) est le terme généralement utilisé pour désigner l'Office. Nous nous référerons donc à cette organisation en employant la terminologie suivie dans ses rapports d'activités annuels, soit le terme « UNRWA » au féminin, ou le terme « Office » au masculin.
2. D'après la résolution 302 (IV) de l'AGNU, dont l'UNRWA est un organe subsidiaire. Cette résolution prévoyait que les programmes de secours prendraient fin en décembre 1950 et que tous les réfugiés seraient réinstallés dans leurs régions d'accueil (soit la bande de Gaza, la Jordanie (incluant alors les deux rives du Jourdain jusqu'en 1967), le Liban, et la Syrie au mois de juin 1951. A cette date, la mission de l'UNRWA prendrait fin.
3. La résolution 194 (III) décida « qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables ».
4. En décembre 2001, le nombre des employés de l'UNRWA s'élevait à 22,687, dont 22,566 employés locaux (99,5% des effectifs) et 121 internationaux (0,5% des effectifs). Cf. UNRWA, *UNRWA in Figures (as of 31st December 2001)*, Public Information Office, UNRWA Headquarters (Gaza), April 2002.

au sein des organisations de l'OLP dès les années 1960, les a consacrés comme symboles du Mouvement national palestinien ?

Nous nous proposons d'étudier la manière dont l'UNRWA a géré les différents aspects politiques de son mandat à travers la mise en exergue des facteurs d'ordre diplomatique ou institutionnels (relatifs à son fonctionnement interne), qui ont défini les orientations de sa représentation des réfugiés. Pourquoi un tel angle méthodologique ? Parce qu'en raison de la nature de son mandat, axé autour de la notion réhabilitation socioéconomique et, au-delà, de stabilité de la région du Proche-Orient, le Réfugié et son devenir ont été au cœur des relations qui se sont développées entre l'UNRWA et ses différents interlocuteurs, des pays donateurs aux représentants des réfugiés en passant par les autorités des pays d'accueil. De ce fait, la fonction de la représentation des réfugiés a dépassé, dans le cas de l'UNRWA, l'objectif qu'on lui attribue habituellement chez les organisations humanitaires. Plus qu'une description objective des conditions vie des réfugiés, elle s'est apparentée à un instrument politique dont l'Office a usé afin de réagir aux différentes pressions politiques dont elle a été l'objet, tout en donnant une légitimité à la perpétuation de son mandat. C'est dire que l'étude de la représentation des réfugiés, telle qu'elle s'est affichée dans les rapports successifs de l'UNRWA, implique nécessairement un travail de décryptage destiné à identifier les différents niveaux de lecture qui s'y imbriquent.

A travers cette étude, c'est aussi la dynamique des rapports « assistant-assisté » que nous tenterons aussi de cerner. L'expérience de l'UNRWA constitue en effet un parfait exemple des différents types d'interactions qui peuvent se produire sur le long terme entre des impératifs de type opérationnels, tels ceux formulés par les agences humanitaires, et des intérêts de nature politique, tels ceux défendus par les réfugiés et leurs représentants au sein du mouvement national palestinien. L'évolution de cette représentation sur cinquante années atteste-t-elle d'une identification progressive à la cause des réfugiés ou, au contraire, d'un effort de distanciation de la part des dirigeants internationaux de l'UNRWA ? Plus encore, est-elle conforme à la réalité vécue par les réfugiés, ou s'agit-il d'une rhétorique répondant à des nécessités purement tactiques à l'égard de la communauté internationale ? Nous répondrons à ces questions en replaçant notre problématique dans trois contextes successifs :

— *Le moment de conflit* (1950-1957), marqué par les tentatives infructueuses de l'Office en matière de réinstallation des réfugiés dans leurs régions d'accueil, et par l'effort de préservation identitaire de ces derniers. C'est dans ce contexte que l'UNRWA conçoit une représentation du réfugié dont certains traits ont persisté jusqu'à aujourd'hui.

— *Le moment de consensus* (1958-1982), qui voit l'UNRWA recentrer son mandat sur des programmes éducatifs très prisés par les réfugiés. La représentation du réfugié reflète alors l'institutionnalisation du mandat de l'Office et son enracinement au sein des communautés de réfugiés.

– Le *moment de fusion* (1969-1994), durant lequel l'action de l'UNRWA s'intègre dans le projet national palestinien conduit par l'OLP.

## 1. La création du « Réfugié de Palestine » (1950-1957)

Quand l'UNRWA entre en scène en mai 1950, les Nations Unies ont près de deux ans d'expérience dans le domaine de l'assistance humanitaire aux « réfugiés de Palestine »<sup>5</sup>. Une certaine représentation onusienne de ces réfugiés, dont l'UNRWA est restée dans une grande mesure la dépositaire, s'est déjà faite jour<sup>6</sup>. Ses principales composantes apparaissent dans les deux rapports de la Mission économique d'étude (MEE), organe constitué par les Nations Unies, afin d'étudier les possibilités de réintégration des réfugiés dans le Proche-Orient<sup>7</sup>. Les réfugiés y sont d'abord dépeints comme des victimes anonymes ; des victimes au sens socioéconomique du terme d'abord. Ils constituent en effet « eux-mêmes la manifestation la plus sérieuse des « troubles économiques » créés par les hostilités entre Arabes et Israéliens »<sup>8</sup>, ayant abandonné « ... leurs foyers et leurs villages, leurs champs et leurs orangeries, leurs ateliers et leurs établis... [ils] ne peuvent gagner leur vie dans les pays arabes où ils se trouvent, faute de possibilités suffisantes »<sup>9</sup>. Des victimes au sens politique ensuite, car la grande majorité des réfugiés estiment en effet

« qu'en droit et en justice ils doivent être autorisés à regagner leurs foyers, leurs fermes, leurs villages et les cités côtières de Haïfa et de Jaffa dont beaucoup d'entre eux sont originaires. Ils ont des raisons de penser que cette solution est possible puisque l'Assemblée générale des Nations Unies l'a indiquée elle-même considérée dans sa résolution du 11 décembre [la résolution 194 (III)]. Pour des raisons purement psychologiques et très compréhensibles, les réfugiés font grand cas des assurances contenues dans cette résolution »<sup>10</sup> ; mais « ces réfugiés arabes n'ont pas pu regagner leurs foyers parce qu'Israël ne veut pas les recevoir »<sup>11</sup>.

Ce ton apparemment compatissant et solidaire à l'égard des réfugiés est moins innocent qu'il n'y paraît puisque, dans le fonds, la Mission tend à minimiser, voire à dénaturer, la dimension politique de la question des réfugiés, en réduisant sa validité et son importance réelle à une question d'ordre purement psychologique.

C'est ici qu'émerge une seconde image des réfugiés, celle d'êtres désorientés par la complexité d'une situation qu'ils ne peuvent comprendre, s'accrochant coûte que coûte à l'espoir illusoire du retour. La MEE met en cause les pays arabes d'accueil, car ils encouragent les réfugiés dans leur entêtement du refus de la réinstallation. On ne les accuse pas encore de manipulation ou de démagogie, mais leur comportement est implicitement mis en cause par simple comparaison avec celui des autorités israéliennes : celles-ci n'ont-elles pas accepté d'absorber les 17,000 réfugiés juifs en provenance de régions sous contrôle arabe<sup>12</sup> ?

Vues les circonstances politiques et économiques existantes, la seule mesure à prendre alors est d'offrir collectivement aux réfugiés des opportunités de travail là où ils se trouvent, tout en réduisant simultanément les secours d'urgence -qui incluent alors les soins de santé et l'éducation des enfants- à mesure que les réfugiés sont intégrés<sup>13</sup>. Mais ce projet s'inscrit dans une ambition qui dépasse le cadre de

5. L'action des Nations Unies a cherché à couvrir tous les réfugiés qui ont quitté la Palestine du fait du conflit de 1948, quelle que soit leur nationalité ou leur confession. Plus de 20 nationalités sont aujourd'hui représentées dans les registres de l'UNRWA, mais l'écrasante majorité des réfugiés (98%) sont de nationalité palestinienne et 96,7% sont musulmans. Cf. UNRWA, *Serving Palestinian Refugees*, UNRWA Headquarters, 1990, p. 2.

6. De septembre à décembre 1948, le *Disaster Relief Project*, créé sur l'initiative du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine, le Comte Bernadotte, tentera d'aider les autorités des pays arabes d'accueil à acheminer les secours aux réfugiés. L'incapacité des pays arabes d'accueil à gérer l'assistance humanitaire amena l'AGNU à mettre en place dans sa résolution (202) de novembre 1948 un nouveau système d'assistance par lequel une organisation administrative, l'« Aide des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine » approvisionna en matériel de secours trois agences dites « bénévoles » chargées de le distribuer aux réfugiés préalablement enregistrés. Ces trois agences sont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Ligue des Sociétés Nationales de la Croix-Rouge (LSNCR) et les Quakers de l'*American Friends Service Committee* (AFSC) ; elles transfèrent leurs services à l'UNRWA en mai 1950.

7. Respectivement le *Premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient*, 17 novembre 1949 (U.N. doc. A/1106) et le *Rapport final de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient*, 28 décembre 1949 Cf. U.N. doc. A/AC.25/6, p. 28.

8. *Premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient*, *ibid.*, p. 19.

9. *Ibid.*, p. 18.

10. *Ibid.*, p. 22.

11. *Ibid.*, p. 18.

12. *Id.*

13. *Ibid.*, p. 19-20.



l'assistance humanitaire. Comme le suggère la MEE dans son rapport final, il ne s'agit pas uniquement de réhabiliter des réfugiés désœuvrés, mais, au-delà, d'améliorer la productivité des pays d'accueil et de garantir la paix et la sécurité dans la région du Moyen Orient<sup>14</sup>. C'est là en effet tout l'enjeu du plan de réintégration, proposé par la MEE et dont la mise en œuvre est attribuée à l'UNRWA en mai 1950 : la transformation collective du réfugié de Palestine, menace potentielle à la paix et la sécurité régionale, en vecteur de développement économique et, partant, de garant de paix et de stabilité régionale. La mission dont la résolution 302 (IV) de l'AGNU charge l'UNRWA est

d'« empêcher que la famine et la détresse ne règnent...et [de] réaliser un état de paix et de stabilité » en exécutant « en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, le programme de secours direct et les programmes de travaux recommandés par la Mission économique [et en se concertant] avec les gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet des mesures préparatoires qu'ils devront prendre avant que ne prenne fin l'aide internationale pour le secours et les programmes de travaux ».

La responsabilité qui incombe à l'Office est d'autant plus écrasante que les moyens mis à sa disposition ne semblent pas être à la hauteur de la mission qui lui a été confiée. Non seulement le temps qui lui est imparti pour mettre un terme à l'action de secours (prévu pour la fin décembre 1950) est extrêmement limité ; mais de plus, comme c'est généralement le cas pour les organes subsidiaires temporaires, son budget est basé sur les contributions volontaires, par définition incertaines, des membres de la communauté internationale. Enfin, contrairement à ce que prévoit la résolution 302 (IV), les autorités arabes d'accueil limitent leur contribution à un appui de type logistique<sup>15</sup>. Favorables aux plans de réintégration de l'UNRWA en raison des promesses de développement économique que ceux-ci recèlent, ces dernières craignent qu'une contribution trop poussée aux efforts de réintégration puisse être interprétée par leur opinion publique comme une conspiration contre le droit des réfugiés au retour et ne finisse par les déstabiliser. Cette répartition inégale des responsabilités fragilise financièrement et politiquement l'UNRWA. En revanche, elle lui donne un contrôle quasi-total sur la planification et l'administration des projets de réintégration et de secours, un contrôle d'autant plus visible que, contrairement aux organisations humanitaires telles que le HCR, l'Office est censé gérer seul la mise en œuvre de ces programmes sur le terrain. Ce contrôle sans partage se traduit dans les faits par une mainmise à la fois bureaucratique et opérationnelle totale sur les réfugiés. Souverain sur son « territoire », celui de l'assistance humanitaire, l'Office dispose en effet d'un pouvoir discrétionnaire sur l'enregistrement des réfugiés et le choix des critères d'éligibilité aux services proposés et sur les modes d'administration de ces services. L'absence de leadership palestinien à même de représenter et de défendre efficacement les intérêts humanitaires et politiques des réfugiés<sup>16</sup>, ainsi que la position ambivalente des pays arabes d'accueil face au mandat de l'UNRWA, sont autant de facteurs qui contribuent à asseoir ce pouvoir.

C'est ce qui explique que la représentation initiale des réfugiés n'a pas été réellement affectée par l'échec des projets de réintégration collective mis en œuvre

14. *Rapport final de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient, op. cit.*; la MEE y détaille la mise en place pour les réfugiés d'une série de travaux pilotes d'utilité publique dans les pays d'accueil, tout en plaçant ceux-ci dans le contexte du développement économique et de la stabilité politique de la région.

15. Incluant mise à disposition de terrains pour la construction de camps, facilités de transport, sécurité dans les camps etc.

16. Le Haut comité arabe du Hajj Amin al-

par l'UNRWA. En 1957 et après plusieurs tentatives infructueuses par le biais de projets de développement, seuls quelques 24,000 réfugiés, sur un total de près d'un million, ont été rayés des listes de rationnement<sup>17</sup>. Si les causes de cet échec résident avant tout, comme le reconnaît plus tard l'UNRWA, dans la faiblesse des soutiens financiers alloués par les bailleurs de fonds et l'insuffisance des capacités d'absorption des pays d'accueil<sup>18</sup>, c'est avant tout l'opposition des réfugiés aux projets de réinstallation et à toute amélioration dans les camps que l'UNRWA met en exergue dans ses premiers rapports annuels<sup>19</sup>. Cette attitude est autant plus dommageable « qu'elle ne manque pas d'influer sur la politique des gouvernements du Proche-Orient »<sup>20</sup>.

Pourtant, il n'est pas encore question de faire des réfugiés des acteurs politiques rationnels et autonomes à part entière, en donnant par exemple à leurs revendications une quelconque légitimité politique. L'emprise bureaucratique que l'UNRWA entend garder sur les réfugiés l'amène à ne voir en eux que des individus impuissants et frustrés, des entités abstraites qu'il s'agit de catégoriser et de déresponsabiliser de façon à faciliter le déroulement des opérations<sup>21</sup>. Tout écart par rapport à cette catégorisation bureaucratique, fut-il motivé par des revendications politiques ou humanitaires, reste considéré comme une séquelle de l'état de dénuement psychologique dont ils sont victimes, ou encore comme le fruit d'une malfaisante conspiration d'ordre politique. Ainsi, ces réfugiés qui s'opposent aux projets de réintégration et à l'amélioration des camps sont-ils avant tout des individus « victimes de circonstances qu'ils sont incapables de comprendre »<sup>22</sup>, et dont l'amertume « bien compréhensible » n'a cessé d'être exploitée par des « agitateurs politiques sans scrupules ... qui les encouragent ainsi à la mauvaise volonté et, parfois, les incitent à une hostilité déclarée à l'égard de l'organisation »<sup>23</sup>. Trahissant l'influence majeure des Etats-Unis dans le financement, voir dans la gestion, de son action<sup>24</sup>, l'UNRWA attribue bien entendu ce complot à une campagne anti-occidentale « d'inspiration unique » :

« On lui a répété [au réfugié] – et, en général, il l'a cru – que c'était à l'intervention du monde occidental dans ses affaires qu'il devait sa situation présente ... il considère que les Nations Unies sont principalement responsables de sa triste situation ... [et] ... n'exprime pas ou peu de reconnaissance pour les efforts que fait l'organisation pour maintenir ou améliorer sa situation ... plus de 800,000 de ces réfugiés constituent une menace à la paix et à la stabilité des pays du Proche-Orient. »<sup>25</sup>

Le refus de coopérer des réfugiés affecte également les domaines sensibles du recensement et de l'enregistrement. Le plafond fixé pour des raisons budgétaires au nombre de rations distribuées n'empêche pas certains réfugiés de tromper l'agence – à travers la fabrication de fausses cartes, les morts non annoncés, les doubles enregistrements etc. – dans le but de recevoir des rations supplémentaires, privant ainsi indirectement des milliers d'enfants réfugiés d'assistance. Mais comment s'en étonner ? « Individualiste avant tout [le réfugié] n'a guère le sens de sa solidarité avec les autres réfugiés. L'augmentation des secours au profit des plus misérables demeure inconcevable pour lui »<sup>26</sup>. Plus grave encore, ce refus de coopérer avec l'Office engendre la perpétuation des programmes de secours et,

Husseini, qui représentait officiellement les « Arabes de Palestine » avant 1948, est en effet discrédité bien qu'il continue de bénéficier d'une reconnaissance de principe de la Ligue arabe.

17. Ces projets incluent les travaux temporaires recommandés par la MEE, des subventions à la migration hors des zones desservies par l'UNRWA, ainsi que des projets de développements à grande échelle dans le Sinai et la vallée du Jourdain ; voir UNRWA, *A Brief History 1950-1982*, UNRWA Headquarters, Vienna, 1982, p. 97-104

18. *Id.*

19. Par exemple dans le *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA*, 1er juillet 1954-30 juin 1955, Document de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/2978), par. 34. (Les références aux rapports annuels ci-dessous sont simplifiées sous la forme : R., suivi des années concernées, puis du numéro du paragraphe cité. Pour des références complètes, se référer à la bibliographie en fin d'article. A remarquer que dès le début des années 1962, le « Directeur » de l'UNRWA devient le « Commissaire général » de l'UNRWA).

20. *Ibid.*, par. 35.

21. Une conception du réfugié que l'on retrouve dans d'autres cas d'assistance humanitaire, comme en Afrique. Voir Malkki, L. H. «Speechless Emissaries : Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization», in Olwig, K.F. and Hastrup, K. (eds.), *Siting Culture : the Shifting Anthropological Object*, 1994, p. 223-251 ; ou Heyman, N., *International Protection in Refugee Camps: the Case of Kenya*, mémoire de diplôme de l'Institut universitaire de Hautes Études Internationales, octobre 1999.

22. R. 1950-1951, par. 15. La résistance des réfugiés palestiniens à l'amélioration de leur habitat au début des années 1950 continue à être interprétée par certains auteurs comme un exemple typique de l'attitude irréflective qu'adoptent les réfugiés durant les premiers moments de leur exil parce qu'ils sont pas totalement conscients des éléments déterminants qui conditionnent leur situation. La logique conditionnant l'attitude des réfugiés, à savoir le refus de toute tentative de réinstallation comme déni du droit au retour n'est pas pris en considération. C'est par exemple le cas chez Cuénod, J. «Refugees - Development of Relief ?», in G. Loescher, G., Moynahan, L. (eds.), *Refugees and International Relations*, 1990, p. 220.

23. R. 1955-1956, par. 8.

24. Les statistiques de l'UNRWA nous montrent qu'entre 1950 et 1972, les États-Unis ont versé 525 millions de dollars à l'UNRWA, soit environ 62% du budget total de l'Office.

25. R. intérimaire mai-septembre 1950, par. 27-28.

26. R. 1950-1951, par. 32.

par conséquent, une dépendance socioéconomique des réfugiés, car « aux tendances individualistes qui lui sont propres se sont ajoutées les caractéristiques de la mentalité du réfugié et l'attente passive de secours permanents... qui sont considérés... comme un dû »<sup>27</sup>. Les gouvernements des pays d'accueil ne sont pas épargnés par la critique de l'UNRWA, eux « qui n'ont pas fait grand effort pour éclairer l'opinion sur les limites de son mandat et la nature de ses attributions... [laissant ainsi] grandir les soupçons et les résistances, au détriment de tous les intérêts en jeu »<sup>28</sup>.

L'incompréhension entre l'UNRWA et son environnement local est réciproque : malgré de longues campagnes d'explication dans lesquelles son personnel palestinien est lui-même engagé, son action est perçue dès sa création par les réfugiés comme un instrument destiné à enterrer le « droit du retour » sous les tonnes de secours distribués. La presse palestinienne, alors repliée en Jordanie, critique en particulier l'abaissement humiliant des Palestiniens au rang de réfugiés anonymes que favorisent les procédures bureaucratiques de l'UNRWA. Ainsi que l'affirme un éditorial du quotidien jordanien (originaire de Haïfa) *al-Difa'* en date du 7 août 1950 :

« L'Organisation des Nations Unies a pris à la légère les droits humanitaires, civils, religieux des Arabes de Palestine. N'étant pas encore satisfaite, elle est même allée jusqu'à jouer avec le nom qu'elle leur a imposé. Les Arabes de Palestine ne sont pas des réfugiés, mais les victimes d'un complot international... Il n'est dans l'histoire de nation qui ait subi un tel crime... »<sup>29</sup>

Ces perceptions ont engendré un sentiment de rejet viscéral de l'Office, qui a perduré jusqu'à nos jours. Comme en témoigna récemment 'Odeh Rantissi, réfugié originaire de Lydda devenu membre de l'Autorité Nationale Palestinienne : « J'aurais voulu qu'il n'y ait pas d'UNRWA. Elle nous a volé notre honneur. Certains d'entre nous ont attendu en ligne de l'aube au crépuscule pour obtenir quelque chose peu comparable avec l'honneur et la dignité. L'UNRWA a volé notre peuple de tous ses droits »<sup>30</sup>.

Néanmoins, l'existence de l'Office n'a jamais été réellement remise en cause par les réfugiés : irremplaçable du point de vue de la gestion des secours, il est demeuré, malgré lui, un symbole de l'injustice commise par la communauté internationale à leur encontre lors de la création de l'Etat d'Israël et, partant, le prix à payer pour cette injustice jusqu'à ce qu'une solution à leur problème selon les termes de la résolution 194 (III) de l'AGNU – soit le rapatriement et le versement d'indemnisation – soit réalisée.

## 2. L'« Institutionnalisation » du réfugié de Palestine (1958-1982)

Les échecs en matière de réinstallation collective n'ont pas entamé l'espoir de l'UNRWA de réhabiliter les réfugiés et d'éloigner ainsi le spectre de la déflagration sociale que la perpétuation de leur situation pouvait déclencher. Encore faut-il en convaincre la communauté internationale, et en particulier les pays donateurs, échaudés par ses premières difficultés en matière de réinstallation. A cet effet, l'UNRWA s'efforce à démontrer qu'elle est la seule à pouvoir contrôler

27. *Ibid.*, par. 33 et 36.

28. R. 1955-1956, par. 82.

29. Traduction d'un article « L'Office de secours », paru dans le journal *Al-Difa'*, du 7 août 1950, in Archives du CICR, série G.59/II/GC/E, boîte 849, dossier : « Correspondance avec le Commissariat – 1 mai 1950 à novembre 1951 ». Le refus des réfugiés de se voir traités en objets de la charité internationale est aussi perceptible parmi les plus déshérités des réfugiés ; comme en témoigne Raymond Courvoisier, alors membre du personnel international de l'UNRWA : « Les réfugiés sont fiers et, s'ils sont dans la pénible obligation d'accepter l'aide internationale, ils ne veulent pas que celle-ci se transforme en charité ». Cf. Courvoisier, R., *Ceux qui ne devaient pas mourir*, 1978, p. 202.

30. Yahya, A. Y., *The Palestinian Refugees 1948-1998 (an Oral History)*, 1999, p. 73.

et diriger les réfugiés grâce à sa connaissance approfondie de leurs mœurs et de leurs attitudes <sup>31</sup>.

Paradoxalement, ces mêmes réfugiés qui ont été dénigrés pour leur réticence à coopérer avec son personnel, se retrouvent simultanément présentés comme la meilleure garantie de la réussite du mandat de l'Office. Leur individualisme et la mentalité traditionnelle de paysan (*fellah*) de la plupart d'entre eux<sup>32</sup>, apparaissent en effet comme le meilleur rempart contre les influences politiques malfaisantes, a priori d'obédience communiste, auxquelles ils sont soumis. En effet, « ... l'Arabe, étant un individualiste forcené, ne paraît pas devoir répondre à une propagande célébrant les mérites d'un type quelconque de gouvernement qui se proposerait de changer son mode de vie traditionnel » <sup>33</sup>. S'il est vrai que la présence de ces réfugiés mécontents constitue bien

« un terrain fertile et tentant pour ceux qui veulent l'exploiter à des fins autres que le bien-être des réfugiés ... heureusement il existe des défenses qui brisent cet effort : la religion oppose une barrière solide. Il y a aussi les forces de résistance de leurs traditions et de leurs chefs » <sup>34</sup>.

Les avantages de cet individualisme s'affichent aussi dans le domaine opérationnel. Comme le constate l'UNRWA dès le milieu des années 1950, « pris individuellement, les réfugiés se montrent disposés à travailler quand l'occasion leur en est offerte, surtout quand on ne leur retire pas la carte de rations » <sup>35</sup>. En outre,

« s'ils persistent à souhaiter d'être rapatriés et à s'opposer résolument à une réinstallation permanente, ils semblent néanmoins mieux apprécier les avantages de l'indépendance économique et de la réintégration, au sens le plus large d'un relèvement de leur niveau de vie et d'un avenir meilleur. Ce nouvel état d'esprit se traduit par un intérêt beaucoup plus marqué pour la formation professionnelle dans tous les domaines » <sup>36</sup>.

De fait, c'est sur l'éducation et la formation professionnelle de leurs enfants qu'une fois le choc de l'exode passé, les réfugiés portent tous leurs espoirs à la fois au niveau individuel et collectif. L'éducation n'est pas uniquement perçue comme un vecteur de mobilité sociale, mais également comme un garant de science, de progrès au niveau de la collectivité et, finalement, la clé de la reconquête de la Palestine <sup>37</sup>. Dès le début des années 1960 et les premières vagues d'émigration professionnelle des Palestiniens vers les pays du Golfe, naît cette idée qu'ascension sociale ne rime pas forcément avec reniement du statut de réfugié et des droits qui y sont rattachés ; croire le contraire, c'est faire preuve de naïveté, voire d'imbécillité. Ce sentiment est bien exprimé par l'écrivain palestinien engagé Ghassan Kanafani, dans sa nouvelle, « Des hommes dans le soleil », datée de 1963. Il y fait dire en monologue intérieur à un réfugié misérable qui hésite à émigrer au Koweït en raison de son attachement viscéral à sa terre en Palestine :

« Il t'a fallu dix longues années de misère pour admettre que tu as tout perdu, tout, tes arbres, ta maison, ta jeunesse, ton village ... Pendant ce temps les autres ont continué leur chemin, mais toi tu es resté là à attendre, comme un vieux chien assis sur son derrière, dans une baraque infâme. Mais qu'attends tu donc à la fin ? Que la fortune te tombe du ciel comme ça, chez toi, dans ta maison ? » <sup>38</sup>.

31. La relation entre connaissance et pouvoir a notamment été mise en lumière par Edward Saïd dans son ouvrage sur l'orientalisme. Voir Saïd, E. W., *L'orientalisme*, 1994, p. 45-65.

32. Selon la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui fut opérationnelle au Liban, en Syrie et en Transjordanie entre décembre 1948 et mai 1950, le pourcentage de paysans (fermiers ou métayers) s'élevait à 71%, 78% et 74% respectivement. En outre, 95% d'entre eux sont musulmans. Voir League of Red Cross Societies, *Relief Operation in Behalf of the Palestine Refugees 1949-1950*, 1950, p. 44.

33. R. intérimaire mai-septembre 1950, (A/1451/Rev.1), par. 26.

34. R. 1950-1951, par. 39.

35. R. 1955-1956, par. 52.

36. R. 1956-1957, par. 39.

37. Sayigh, R., *Palestinians : From Peasants to Revolutionaries*, 1979, p. 118.

38. Kanafani, G., *Des hommes dans le soleil*, 1977, p. 44-45. Originnaire de Jaffa, G. Kanafani a été le porte-parole du FPLP jusqu'en 1972. Cette année là, il fut assassiné par les services secrets israéliens.

Prenant appui sur cette volonté d'instruction et d'envie de mobilité sociale de ses clients, l'UNRWA abandonne donc progressivement ses plans de réintégration collectifs pour se focaliser sur les programmes éducatifs. Cantonnés jusqu'au rang d'activité secours, ceux-ci sont d'ailleurs promus en 1955-56 au rang d'activité de réintégration économique, au même titre que les projets d'assistance à la création d'entreprises individuelles. Ils n'ont cessé dès lors de gagner en importance jusqu'à devenir dès les années 1969-1970 le principal programme de l'Office en termes d'allocation budgétaire<sup>39</sup>. Bien plus qu'une adaptation forcée au vœu des réfugiés, cette réorientation du mandat de l'UNRWA est en fait la résultante d'un processus graduel d'enracinement dans son environnement local. Deux facteurs ont joué à cet égard un rôle majeur.

C'est, d'un point de vue politique, le « lien organique »<sup>40</sup> existant entre l'UNRWA et la résolution 194 (III). Ce lien, symbolisé par la carte de rationnaire, transforme aux yeux des réfugiés l'UNRWA en symbole vivant de l'injustice subie en 1948, et ses services comme un droit tant que leur retour à leur foyer n'aura pas été mis en œuvre. Est-ce par réelle empathie ou par simple calcul politique destiné à stabiliser ses relations avec les réfugiés, toujours est-il que dès le milieu des années 1950, l'UNRWA présente l'attachement des réfugiés à l'idée de leur rapatriement à leurs foyers sous une lumière plus positive. Elle avertit ainsi la communauté internationale

qu'« ...elle se ferait illusion en escomptant des résultats positifs [en ce qui concerne la réintégration des réfugiés] ... si l'on n'offre pas aux réfugiés le bénéfice du choix entre le rapatriement et la compensation prévus par la résolution 194 (III) ... quel que soit l'effort déployé par l'Office »<sup>41</sup>.

Elle montre de plus Israël du doigt « pour n'avoir pris aucune mesure concrète, soit pour le rapatriement, soit pour la compensation »<sup>42</sup>.

L'autre facteur d'enracinement local est l'établissement de liens privilégiés par le biais des services dispensés et des rapports professionnels noués. Parce qu'elle est souvent la seule institution viable dans les camps, c'est vers l'UNRWA que les réfugiés se tournent pour assurer leur avenir et celui de leurs enfants. Initialement dépeints comme une des séquelles de son action en raison de l'« économie distincte du réfugié » et de la dépendance socioéconomique qu'ils génèrent<sup>43</sup>, les liens économiques sont peu à peu présentés sous une lumière plus positive. L'UNRWA met d'abord en avant « la loyauté et la compétence du personnel local », déjà au nombre de 6,000 en 1952, et qui a beaucoup fait, à Gaza notamment, « pour soulager la misère de ceux dont ils ont la charge et pour apaiser les esprits dans les moments critiques »<sup>44</sup>. Elle essaye également d'expliquer, voire de justifier, la subsistance du chômage, de l'inactivité et de la dépendance socioéconomique au sein des communautés des réfugiés. Dès le milieu des années 1950, l'UNRWA fait preuve d'une certaine empathie pour les revendications politiques des réfugiés, admettant que l'attitude des réfugiés est motivée par leur « profond désir de rentrer dans leurs foyers... [qui] s'alimente d'une nostalgie toute naturelle pour leur terre natale et se retrouve renforcée par la résolution [194 (III)] de l'Assemblée générale... »<sup>45</sup>. Elle leur donne également des circonstances atténuantes, reconnaissant que leur opposition aux plans de réintégration, désormais réduits

39. R. 1969-1970, par. 3.

40. R. 1986-1987, par. 3.

41. R. 1956-1957, (A/3686), par. 6.

42. *Id.*

43. R. 1950-1951, (A/1905 add. 1), par. 39.

44. R. 1955-1956, (A/3212), par. 61 et 63.

45. R. 1954-1955, (A/2978), par. 64.

46. *Ibid.*, par. 35.

ironiquement à des « éléments d'ordre politique, sur lesquels on insiste généralement »<sup>46</sup>, n'est pas le seul facteur de leur attitude. Il faut aussi prendre en compte les conditions prévalant dans les économies d'accueil, déjà saturées en main-d'œuvre peu qualifiée, et « sur lesquelles les Palestiniens eux-mêmes n'ont guère de pouvoir »<sup>47</sup>. La situation la plus affligeante est celle des

« jeunes gens parvenant à l'âge adulte ... Pour la grande majorité d'entre eux, et notamment pour les garçons, il n'y a pas d'emploi ... Cette pénurie d'emplois, avec la rancœur et l'anéantissement de toute espérance qui l'accompagnent, est plus tragique encore par le gaspillage de ressources qu'elle entraîne que le manque de nourriture, d'abris et de vêtements »<sup>48</sup>.

Le message qu'envoie l'UNRWA à la communauté internationale et plus particulièrement à ses principaux bailleurs de fonds est clair : en l'absence de solution politique au conflit israélo-arabe et compte tenu des faibles capacités d'absorption des pays d'accueil, la seule voie à suivre consiste à miser sur l'éducation et la formation professionnelle des jeunes réfugiés, notamment en vue de leur émigration vers les pays du Golfe aux économies florissantes, tout en continuant les programmes traditionnels des secours pour la majorité des réfugiés qui resteront fatalement dépendants sur le plan socio-économique<sup>49</sup>. Ce message n'est certes pas encourageant pour la communauté internationale qui se voit désormais condamnée à soutenir cette curiosité institutionnelle qu'est devenue l'UNRWA, la seule agence onusienne ayant œuvré aussi longtemps au service exclusif d'une seule catégorie de réfugiés et dont la mission, en principe temporaire, semble ne jamais devoir se terminer. Mais il n'y a pas le choix car « ... le problème des réfugiés ne manque pas d'influer sur la stabilité et la paix du Moyen-Orient et, partant, de la stabilité et la paix mondiales »<sup>50</sup>. Forte de sa stature d'agence quasi-gouvernementale, avec ses milliers de fonctionnaires et le nombre impressionnant de réfugiés à sa charge qui atteint le million en 1959, consciente du service qu'il rend à la communauté internationale qui a fini par le considérer « ... comme une organisation semi permanente du système des Nations Unies qui doit poursuivre ses activités humanitaires en attendant qu'une solution soit trouvée au problème de la Palestine »<sup>51</sup>, c'est désormais à son avantage que l'UNRWA instrumentalise cette représentation du réfugié constructeur/destructeur, esquissée au début de la décennie par la MEE.

Ce recours à l'épouvantail de la paix et de la stabilité politique<sup>52</sup> montre cependant ses limites dans les années 1970 lorsque, pour la première fois, le déficit budgétaire menace l'existence des programmes réguliers<sup>53</sup>. Pour relancer ses bailleurs de fonds, l'UNRWA agrmente sa représentation des réfugiés d'images positives relatives aux conséquences bénéfiques de son action éducative. Certes, les camps, symboles de la persistance des dimensions politique et socio-économique du problème des réfugiés sont toujours là. Mais leurs habitants, qui ne couvrent « que 40% des réfugiés immatriculés »<sup>54</sup>, sont désormais responsables de leurs abris et de leur entretien. Ils ont même commencé à entreprendre, avec l'aide technique de l'UNRWA, des projets de réhabilitation physique et sociale à l'échelle communautaire, ce qui constitue « un signe encourageant de la volonté et de la

46. R. 1959-1960, (A/4478), par. 7.

47. *Id.* Le rapport note au paragraphe 5 que plus des deux tiers des réfugiés urbains, au bénéfice de compétences professionnelles spécifiques, ont pu se réintégrer.

48. R. 1958-1959, (A/4213), par. 10, où il est précisé que chaque année quelques 30.000 jeunes parviennent à l'âge adulte.

49. C'est l'essence du « Future Programme » que lance l'UNRWA en 1960. Voir *ibid.*, par. 1-44.

50. R. 1959-1960, (A/4478), par. 44.

51. R. 1987-1988, (A/43/13), par. 8. L'« étatisation » de l'UNRWA, qui témoigne de la croissance et de l'institutionnalisation de ses services au fil des années, a été commentée et interprétée diversement. Certains auteurs, à l'instar de ses employés, ont salué l'adaptation d'une agence humanitaire à l'évolution de son contexte opérationnel. Cf. Stebbing, J. A., *Structure of Peace. The Arab-Israeli Conflict*, 1993, p. 105-106. D'autres ont stigmatisé l'aggravation du problème des réfugiés dont l'Office était devenu le symbole, voire un des principaux protagonistes, son objectif essentiel étant devenu l'auto-perpétuation de son mandat et la préservation de sa bureaucratie pléthorique. Cf. Ashkenazy, A., « The International Institutionalization of a Refugee Problem: The Palestinians and UNRWA », *The Jerusalem Journal of International Relations*, vol. 12, n°1, January 1990, p. 68.

52. Selon l'expression pertinente utilisée par Hallah Ghazzawi qui note que c'est là que réside la spécificité de l'UNRWA par rapport aux autres organisations internationales, qui elles, font plutôt appel aux sentiments de générosité de la communauté internationale de leurs donateurs pour leur soutenir des fonds. Cf. Ghazzawi, H., « La mémoire du village et la préservation de l'identité palestinienne », *Cahiers d'Études Stratégiques*, n° 14, *Palestine : mémoire et territoires*, p. 38.

53. Hormis l'accroissement naturel de la population réfugiée, les raisons officiellement avancées vont de l'augmentation des taux d'inflation à la lassitude des donateurs, en passant par la mauvaise gestion budgétaire de l'Office. Cf. Schiff, B., *Refugee unto the Third Generation*, p. 125-127. Certains chercheurs ont constaté la coïncidence entre l'aggravation de la crise financière de l'UNRWA et le « renforcement de l'identité nationale palestinienne qui s'exprime par une autonomie politique grandissante ». Cf. Khouri, R., « Education des Palestiniens : réalités et problèmes », *Revue d'Études Palestiniennes*, n°4, été 1982, p. 127.

54. R. 1970-71, par. 2.

capacité des réfugiés d'améliorer leur vie »<sup>55</sup>. De manière plus générale, l'UNRWA cherche à dissocier son action de la sphère purement humanitaire pour lui donner une ampleur gouvernementale à connotation plus positive :

« Les services dispensés, tels qu'ils ont évolué au cours des 27 dernières années, ne revêtent pas le caractère d'une aumône distribuée à d'éternels déshérités. Bien au contraire, ces services visent à créer et à maintenir, pour une grande partie du peuple palestinien, des normes en matière de santé, d'enseignement, et d'assistance sociale, pouvant aider à faire des réfugiés des êtres humains productifs, socialement utiles, et capables d'apporter leur contribution à la société plutôt que de lui être un fardeau. »<sup>56</sup>

La représentation des réfugiés en êtres productifs se veut désormais l'image de marque de l'UNRWA. Sa décision, en 1982, de mettre fin au système de distribution généralisée de secours au motif que la grande majorité des réfugiés sont « pour la plupart laborieux [survenant] à leurs propres besoins »<sup>57</sup>, lui permet d'espérer asseoir définitivement cette image. L'UNRWA s'est aussi servie dans ce but de son œuvre en matière de formation professionnelle. Celle-ci a contribué « significativement au développement économique des pays riches en pétrole »<sup>58</sup> et, plus largement, à celui « de la région » par le biais des dépenses et des transferts de fonds effectués par les réfugiés émigrés dans les pays de départ<sup>59</sup>.

Pour autant, l'enracinement de l'UNRWA au sein des communautés de réfugiés et ses prises de position en faveur de leurs droits politiques et socioéconomiques n'en ont pas fait une organisation « alliée » aux yeux des Palestiniens. Certes, l'ère des grands projets de réinstallation forcée a disparu et les installations de l'UNRWA font désormais partie du paysage proche oriental. Mais la finalité implicite de son mandat – le maintien d'un statu quo politique injuste aux dépens de la lutte pour l'application du droit du retour –, l'image humiliante de dépendance socio-économique des réfugiés dont elle est aussi le symbole et le statut inférieur du personnel local par rapport au personnel international, sont autant de facteurs qui ont maintenu jusqu'à nos jours une représentation ambiguë de l'UNRWA où se conjuguent à la fois des sentiments de proximité et d'aliénation. Elle restera à jamais cette « belle-mère méprisante (contemptuous stepmother) » dépeinte par le journaliste et essayiste palestinien Fawwaz Turki<sup>60</sup>.

### 3. L'UNRWA et le Mouvement National Palestinien : des fedayin à l'État palestinien (1969-1994)

L'émergence, à la fin des années 1960, de la résistance palestinienne sur le devant de la scène politique moyen-orientale et son emprise idéologique sur l'ensemble de la société palestinienne créent une onde de choc au sein de l'UNRWA. C'est en effet la base même de ses relations avec la communauté des réfugiés, désormais représentés par l'OLP, qui est remise en cause. Jusqu'alors, celles-ci s'étaient limitées au strict nécessaire pour assurer la bonne marche des opérations, à savoir des consultations informelles et sporadiques avec des représentants des communautés villageoises (*mukhtar*) ou des groupements de réfugiés pouvant

55. R. 1974-1975, par. 23 et 29. Le recours à l'image du réfugié des camps, modeste mais entreprenant, a été une constante dans la représentation du « réfugié des camps » depuis les années 1970.

56. R. 76-77, par. 3.

57. R. 1986-1987, par. 5.

58. Traduction personnelle d'un extrait de « New Source of Funds for UNRWA Schools », in *Palestine Refugees Today* (Revue de l'UNRWA), n°114, May 1986, p. 3.

59. R. 1985-1986, par. 8. La rectification de l'image de l'UNRWA est un combat qui occupe l'UNRWA durant le reste des années 1980. Comme en témoigne le Commissaire général en 1987 : « ... dans certain milieux, l'Office continue à être considéré comme une organisation occupée principalement à distribuer des vivres à des réfugiés oisifs vivant dans des camps et qui n'ont même pas besoin de gagner leur vie ... Il nous faut donc continuer de faire tout notre possible pour rétablir la vérité ». Cf. R. 1986-1987, par. 5.

60. Turki, F., *The Desinherited*, 1972, p. 58.

prétendre à une certaine représentativité effective. Pour l'UNRWA ce sont les autorités des pays d'accueil, avec lesquels les relations se stabilisent dès la fin des années 1950 autour de problèmes purement opérationnels, qui constituaient les partenaires de travail privilégiés. L'émancipation politique des réfugiés que favorise la résistance palestinienne, en Jordanie et au Liban surtout, met à mal ce système. Notant avec crainte que « ...la ligne de conduite et les activités des divers mouvements de feddayins ont une influence de plus en plus déterminante sur la situation de certains pays d'accueil et sur l'attitude des réfugiés dans tous ces pays »<sup>61</sup>, le Commissaire général de l'époque avertit l'AGNU de la mutation fondamentale qui s'annonce :

« Certains signes donnent déjà à penser que [la communauté des réfugiés], puisqu'elle exerce maintenant le droit, qui lui est reconnu, de procéder à des consultations ...avec les gouvernements des pays d'accueil, elle s'attendra de plus en plus à être consultée sur les questions dont s'occupe l'UNRWA, au même titre que les gouvernements, mais pas obligatoirement sur les mêmes sujets. »<sup>62</sup>

D'ores et déjà, c'est l'intégrité de l'Office qui est mise en jeu car la politisation et l'armement des réfugiés, phénomène « qui n'est pas sans affecter les 13,000 Palestiniens travaillant pour l'UNRWA »<sup>63</sup>, a en effet soulevé en Jordanie et au Liban « des questions fondamentales de compétence et d'appartenance »<sup>64</sup>.

Les craintes de l'UNRWA se révèlent a priori fondées. A l'heure où elle essaye d'imposer la légitimité de son autorité dans les camps de réfugiés, ainsi que sa qualité de représentante du peuple palestinien au niveau international<sup>65</sup>, l'OLP semble souffrir de la présence à ses côtés d'une agence si imposante, qui dispose depuis 1950 d'un quasi-monopole dans le domaine des services sociaux auprès des réfugiés. Durant la première partie des années 1970, la centrale palestinienne ne manque pas d'écorner la réputation de l'UNRWA tout en lui déniait un quelconque rôle extra-humanitaire. Il lui importe de rétablir au sein des réfugiés, rebaptisés pour la cause « ceux qui retournent ('à *idîn*) », « la dignité et le respect de soi »<sup>66</sup>, et de prouver aux yeux de l'opinion publique internationale que le réfugié est d'abord « un être productif et non un réfugié tributaire de l'aide de l'Organisation des Nations Unies »<sup>67</sup>. Pour autant, cette mobilisation anti-UNRWA procède plus d'une quête d'affirmation de l'identité nationale palestinienne que d'une volonté de mettre une fin à son mandat humanitaire. La Centrale palestinienne n'a en effet aucun intérêt à mettre en péril l'existence de l'UNRWA. Non seulement son action s'avère à bien des égards irremplaçable du point de vue socioéconomique, mais de plus elle s'est insérée naturellement dans le projet national palestinien. C'est en effet au gré des insuffisances des services de l'UNRWA que l'OLP développe en Jordanie puis au Liban des services sociaux « nationaux » dans les domaines de la santé, de l'éducation et des secours<sup>68</sup>. Elle introduit sa propagande nationaliste dans ses écoles par la voie des instituteurs enrôlés dans les rangs des organisations qui la composent, les *fasâ'il*<sup>69</sup>. L'établissement de relations formelles entre l'OLP et l'UNRWA, suite à l'octroi du statut d'observateur à la Centrale palestinienne par l'AGNU en novembre 1974<sup>70</sup>, permet de souligner l'attachement des Palestiniens à l'Office et à ses

61. R. 1969-1970, par. 2.

62. *Ibid.*, par. 19.

63. *Ibid.*, par. 12.

64. *Ibid.*, par. 15.

65. Au niveau international, l'OLP parvient à ses fins en 1974, lorsque le Sommet arabe de Rabat (26-29 octobre 1974) la reconnaît comme le seul et légitime représentant du peuple palestinien. Un mois plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies lui confère le statut d'observateur (résolution 3237, 22 novembre 1974) et demande expressément au Secrétaire général d'établir des contacts avec elle sur tout aspect de la question de Palestine. Cf. résolution 3236, par. 7, 22 novembre 1974.

66. Tiré du texte du Fatah, « Arabes et Juifs dans la nouvelle Palestine démocratique », in *Textes de la révolution palestinienne (1968/1974)*, présentés par Bichara et Naïm Khader, 1975, p. 186.

67. Extrait du discours du représentant de l'OLP à la Commission politique spéciale de l'AGNU, 32ème séance, jeudi 18 novembre 1982, p. 13.

68. Voir Brand, L., *Palestinians in the Arab World*, 1988 ; Weighill, M.L., *Palestinian Refugees in Lebanon: The Politics of Assistance*, Conference Paper prepared for the Center for Lebanese Studies/Refugee Studies, 28 September 1996.

69. Dont la plus importante est le Fatah de Yasser Arafat, qui prône la libération de la Palestine sans parti pris idéologique. Suivent, notamment, les composantes à tendance marxiste, comme le FPLP ou le FDPLP (plus tard intitulé le FDLP), ou ba'athistes, comme la Saïka (pro-Syrienne) ou le FLA (pro-irakienne).

70. Voir supra, note 68.



services. La centrale palestinienne a dès lors assisté l'Office dans chacune de ses crises budgétaires en faisant appel à la générosité des pays arabes. Elle a en outre agi à de nombreuses reprises comme un médiateur dans les conflits salariaux qui ont opposé le personnel local à sa direction<sup>71</sup>.

La normalisation des rapports avec l'OLP affecte la représentation des réfugiés dans le discours de l'UNRWA. Aux côtés de l'image traditionnelle des réfugiés comme collectivité d'individus anonymes, émerge peu à peu celle d'un groupe national, doté d'une histoire et d'une culture propres. Cette mutation concerne d'abord le domaine de l'éducation. Réagissant à la montée du nationalisme dans les communautés de réfugiés, l'Office entreprend officiellement dès le milieu des années 1970 d'enrichir ses programmes d'enseignement, calqué sur ceux des pays d'accueil, d'éléments du patrimoine culturel palestinien. Cette démarche est officialisée au début des années 1980 lorsque son Département de l'éducation annonce pour objectif de fournir aux réfugiés « ...un enseignement un général, une formation pédagogique et supérieure et une formation professionnelle et technique... conformément à leurs besoins éducationnels, à leur identité et à leur patrimoine culturel »<sup>72</sup>.

La conception des réfugiés en tant que groupe national se confirme durant l'Intifada qui secoue les territoires occupés de Cisjordanie et à Gaza entre 1987 et 1994. Afin de répondre aux besoins accrus de la population, les Nations Unies décident d'étendre les activités de l'UNRWA dans les territoires à deux domaines : la protection passive de la population locale<sup>73</sup> ainsi que l'amélioration des conditions de vie des réfugiés par des projets de rénovation des camps et une assistance technique et financière individuelle en matière de création de petites entreprises. Mais pour le Commissaire général de l'UNRWA en fonction durant les trois premières années de l'Intifada, l'essentiel est ailleurs. Il s'agit d'anticiper le début d'un processus de paix « ...qui permettrait... à l'UNRWA de commencer à élaborer des plans en vue de se décharger progressivement des responsabilités qui lui ont été confiées par la communauté internationale<sup>74</sup> ; autrement dit, de se préparer la mise en place d'une infrastructure de services viable, appelée à devenir un jour l'ossature d'un État palestinien<sup>75</sup>.

Pour l'UNRWA, la participation des Palestiniens est essentielle à la réussite de cet effort. A cette fin, elle lance plusieurs initiatives dans le domaine du développement social, favorisant la prise en main des centres d'activités sociales par les réfugiés. Ces initiatives ponctuelles s'insèrent dans le cadre d'un discours plus large d'encouragement des réfugiés et de leurs représentants à la mise en œuvre des programmes humanitaires. C'est ce qu'exprime l'un des cadres de l'Office en clôture de sa présentation sur les programmes spéciaux destinés à couvrir l'Intifada en 1988 :

« J'aimerais réitérer mon invitation aux Palestiniens... de faire don à l'UNRWA de leur avis sur les priorités et les programmes. Ce sont les Palestiniens eux-mêmes qui vont récolter les bénéfices de cet investissement de la communauté internationale, et eux qui peuvent le mieux nous dire quels types de bénéfices ils désirent. »<sup>76</sup>

71. Voir Schiff, B., *op.cit.*, p. 131 et 163 - 164.

72. Voir UNRWA/UNESCO, *Biennial Workplan for Curriculum Enrichment and In-Service Training, 1980/1981-1981/1982*, Department of Education, p. x repris dans le *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA*, 1er juillet 1985-30 juin 1986", par. 53.

73. Il s'agissait notamment d'envoyer des Internationaux de l'Office sur le terrain des confrontations afin de noter les violations aux droits de l'homme commises par les forces d'occupation.

74. R. 1987-1988, par. 10.

75. Entrevue le conseiller spécial du Commissaire général de l'UNRWA durant l'Intifada.

76. Williams, A., « UNRWA and the Occupied Territories », *Journal of Refugee Studies*, vol. 2, n°1, 1989, p. 161.

La réforme du mandat de l'UNRWA dans les territoires occupés (TO) a été globalement perçue par l'OLP basée à Tunis d'une part, et les réfugiés de l'autre, comme un soutien politique à l'Intifada, et ce malgré le caractère potentiellement « réinstallateur » de certains de ses aspects. Mais l'heure était alors à l'union des forces contre l'occupation israélienne et à l'établissement d'un État palestinien. La défense du droit au retour devint secondaire et fit l'objet d'importantes révisions. Membre fondateur de l'OLP, Salah Khalaf (Abou Iyad), se prononça ainsi ouvertement en 1990 en faveur de concessions concernant l'application du droit au retour en échange de la création d'un État palestinien pleinement reconnu<sup>77</sup>. Comme le montrent plusieurs études effectuées auprès des réfugiés des TO à l'orée des années 1990, ceux-ci apparaissent pleinement partager ce point de vue<sup>78</sup>. La modération nouvelle affichée par les Palestiniens fut mise en valeur par le Commissionnaire général de l'époque, G. Giacomelli. Se faisant le porte-parole des Palestiniens, il affirma dans son rapport annuel 1990-1991 que «...pour leur part, [ils] demeurent fermement disposés à faire preuve de compromis et de souplesse pour aboutir à une solution conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité»<sup>79</sup>. Encore implicite, la mise à disposition du mandat de l'UNRWA au profit du processus de formation d'une entité étatique palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ne prit sa vraie mesure qu'après les « Accords d'Oslo » de septembre 1993 lorsque l'Assemblée Générale étendit le mandat de l'Office en le chargeant de contribuer « de façon décisive à imprimer un nouvel élan à la stabilité économique et sociale des territoires occupés »<sup>80</sup>. Le « Programme pour la mise en œuvre de la Paix » qu'adopta alors l'UNRWA à la fin 1993, et à la conception duquel la direction de l'OLP participa pour la première fois, confirme l'orientation politique prise par le mandat de l'Office durant l'Intifada. Le soutien de l'UNRWA à la direction palestinienne prit la forme à une assistance matérielle à l'Autorité palestinienne, l'organe de l'OLP chargé de l'administration des territoires autonomes, en mettant à disposition des locaux, des fournitures de base, et de l'équipement médical<sup>81</sup>. L'UNRWA contribua aussi à renforcer son assise politique: le très symbolique déménagement de son siège de Vienne à Gaza – au lieu de Beyrouth, le siège originel de l'Office – officiellement opéré en juillet 1996 « en signe de soutien...au processus de paix », se place dans ce contexte<sup>82</sup>.

Le rapprochement de l'OLP et de l'UNRWA dans le cadre de la formation étatique palestinienne, n'a cependant pas affecté fondamentalement ses relations avec les communautés de réfugiés de Cisjordanie et de Gaza. Les projets générateurs de revenus de l'UNRWA sont restés insuffisamment financés pour insuffler une réelle dynamique de réhabilitation collective. Leur impact sur l'économie en crise de ces territoires, et dans les autres régions d'accueil, est resté marginal, même s'ils ont connu une certaine réussite à Gaza<sup>83</sup>. En aucun cas ils n'ont permis de générer une véritable dynamique entrepreneuriale, comme l'avait initialement escompté l'UNRWA. Par ailleurs, les initiatives en matière d'autogestion des centres sociaux se sont poursuivies, mais à un rythme moins soutenu que prévu<sup>84</sup>. Elles se heurtèrent notamment à la volonté des réfugiés de voir l'UNRWA continuer à

77. Khalaf, S. (Abu Iyad), « Lowering the Sword », *Foreign Policy*, n°78, Spring 1990, p. 92-101 ; supplément entretien « Questions and Answers with Abu Iyad », p. 100-103.

78. Voir Roy, S., « Changing Political Attitudes among Gaza Refugees », *Journal of Palestine Studies*, vol. XIX, n°1, 73, Autumn 1989, p.78-79 ; Masriyeh Hazboun, N., *The Resettlement of the Palestinian Refugees of the Gaza Strip*, Thèse non publiée présentée à l'Université de Leeds (GB), Département de Politique, mai 1994, p.245-246 ; Jarrar, N., *Al-laj'oun al-Filastiniyyoun : madkhal lilmouraja'a wa lsiqra' lilmoustaqbal* (titre en anglais: Palestinian Refugees: International and future perspective), mai 1994, p. 80.

79. R. 1990-1991, par. 21. Les deux résolutions du Conseil de sécurité privilégient une solution du conflit israélo-arabe basée sur le retrait israélien de(s) territoires occupés en échange de la reconnaissance d'Israël par les pays arabes et une solution juste du problème des réfugiés, mais sans référence explicite au droit au retour ou à la résolution 194 (III). Cf. *Rapport du Directeur de l'UNRWA*, 1 mai 1990-30 juin 1991, par. 21.

80. Résolution 48/40 de l'Assemblée générale des Nations Unies, « Aide aux réfugiés de Palestine », du 13 décembre 1993.

81. R. 1993-1994, par. 11.

82. Selon les propos du Secrétaire général des Nations Unies en 1994, B. Boutros Ghali in Hasni, M., « Palestiniens-UNRWA : l'UNRWA achève sa réinstallation au cœur du Proche-Orient », dépêche AFP, AFP 161127, UTC July 1996.

gérer ces centres comme garantie de l'engagement de la communauté internationale en faveur de leurs droits politiques<sup>85</sup>.

En dépit d'une rhétorique novatrice, à travers laquelle l'UNRWA s'est plu à observer « ...la population palestinienne dont elle avait la charge sociale et humaine prendre elle-même en main son propre avenir »<sup>86</sup>, ou encore « ...le protégé, l'assisté, [devenir] acteur reconnu et légitimé de son propre destin »<sup>87</sup>, son personnel international a gardé la haute main sur la gestion de l'assistance humanitaire, perpétuant ainsi la situation de dépendance matérielle et psychologique des réfugiés et la subordination du personnel local<sup>88</sup>. Comme en témoigne aujourd'hui le personnel local de l'Office, cette rhétorique apparemment progressiste s'est révélée être un « ...ensemble de slogans destinés à faire plaisir aux pays donateurs... » plus qu'un véritable plan d'action de développement social durable<sup>89</sup>. Dans l'ensemble, l'esprit de secours, plutôt que de développement économique et social, a ainsi continué à prévaloir. Un tel constat éclaire l'incapacité – ou les réticences – des gestionnaires internationaux de l'assistance humanitaire à modifier dans les faits leur représentation habituelle des réfugiés en individus dans le besoin, donc foncièrement dépendants. Mais il a aussi été facilité par l'attitude passive adoptée par les réfugiés et leurs représentants face à l'UNRWA, qui se sont contentés de réagir à ses décisions et mesures sans proposer d'alternatives. Légitimée par les réfugiés au nom de la responsabilité de l'ONU dans leur exode, et, par conséquent, de son obligation d'assumer seule le poids financier et opérationnel de l'assistance internationale<sup>90</sup>, cette attitude n'en a pas moins laissé à l'UNRWA le champ libre pour déterminer significativement l'existence de ses protégés et façonner, selon ses propres intérêts, leur image aux niveaux local et international.

Les conclusions que l'on peut tirer de l'analyse de la représentation des réfugiés dans le discours officiel de l'UNRWA entre 1950 et 1994 se situent à deux niveaux. Celui de la fonctionnalité propre de ce discours, tout d'abord. Destiné a priori à rendre compte objectivement de l'évolution des opérations humanitaires en cours, il est en réalité la résultante complexe de facteurs intimement corrélés. Aux considérations « internes », liées aux relations qui se nouent sur le terrain entre ses fonctionnaires et les réfugiés, s'ajoutent des motivations d'ordre « externe », ayant trait aux rapports de force que l'Office a entretenus avec les acteurs institutionnels faisant partie de son entourage direct. Une fois sa présence au sein des communautés de réfugiés stabilisée, dès le milieu des années 1950, c'est aux bailleurs de fonds que l'UNRWA adresse l'essentiel de son propos. Cette approche se confirme dans les années 1970, lorsque les crises financières constituent, au-delà de la question de ses rapports pourtant parfois problématiques avec l'OLP et ses factions, son problème majeur. Dans ce point de vue, la représentation contrastée des réfugiés, en menace ou en opportunité potentielles pour le Proche-Orient, a constitué un instrument à part entière, dont l'UNRWA s'est servie de son leitmotiv destiné à mobiliser ses employés, mais aussi, et surtout, à refinancer son budget.

83. Sur les limites de ce programme, voir par exemple les propos du Commissaire général Ilter Türkmen in « Reviving the 'W' in UNRWA », *Palestine Refugees Today*, n° 130, January 1991, p. 6.

84. Entre juin 1993 et juin 1993, le nombre de centres d'activités féminines pris en main par la communauté avait évolué de 5 (sur 71) à 9 (sur 73) ; voir R. 1993-1994, par. 32.

85. En outre, dans certains cas comme à Gaza, les élections du comité de gestion provoquèrent de graves tensions, obligeant l'UNRWA à les reporter. Entretien avec Lilian Tarazi, du Département d'assistance sociale de l'UNRWA à Gaza, mai 1997.

86. Türkmen, I., « L'UNRWA quarante-cinq ans après », *Revue d'Études Palestiniennes*, n°5 (nouvelle série), automne 1995, p. 26-31.

87. *Id.*

88. Et ce malgré la promotion, depuis quelques années, d'un petit nombre d'employés locaux au rang de fonctionnaire international.

89. D'après des entretiens en mai 1997 et en mars 1999 à Gaza, Jérusalem et Amman avec plusieurs membres du Département des secours et d'assistance sociale. C'est un constat que fit aussi les chercheuses associées au Women's Studies Program de l'Université de Bir Zeit, en notant que les initiatives de l'UNRWA en matière de promotion socioprofessionnelle des femmes restaient superficielles et manquaient de profondeur stratégique. Qui plus est, l'UNRWA restait le seul décideur, se permettant par exemple de poursuivre des projets générateurs de revenus à l'encontre desquels les comités de réfugiés impliqués avaient clairement exprimé leur opposition ; pour une critique documentée de ces projets, voir Taraki, L., « Society and Gender in Palestine : A Critique of International Agency Policy Documents », in *Gender and Society* n°2 : *Gender and Public Policy*, September 1995, p. 50-52 et Abdo, N., « Women and the Informal Economy in Palestine : A Feminist Critique » in *Gender and Society* n°3 : *Gender and Development*, September 1995, p. 37-42.

90. Un point de vue institutionnalisé par le Conseil national Palestinien (l'instance législative de l'OLP) lors de sa seconde session en 1965. Voir *Moukarrarât al-majles al-ouatani al-filastini (1964-1974)* (Les résolutions du Conseil national palestinien (1964-1974), présentés par Rachid Hamid, 1975, p. 74).

Cette instrumentalisation particulière de la représentation des réfugiés se révèle à la lumière de la dichotomie croissante qui est apparue entre les thèmes de la responsabilisation et la réalité du terrain, en particulier après la ré-émergence du mouvement national palestinien dans les années 1960. Les relations entre les réfugiés et l'UNRWA sont demeurées des relations « assistant-assisté ». Les mécanismes bureaucratiques relatifs au contrôle des réfugiés et à leur maintien dans un rôle de récipiendaire se sont poursuivis, et ce malgré l'émancipation politique et socioéconomique de bon nombre d'entre eux.

La perpétuation de ces relations inégales met en exergue plusieurs problèmes cruciaux auxquels s'est confronté le processus de formation étatique en Cisjordanie et à Gaza. Jusqu'au déclenchement de l'Intifada al-Aksa en septembre 2000, l'administration de l'Autorité Nationale palestinienne (ANP), soutenue par l'UNRWA, n'a cessé de s'étendre, tandis que la question du statut définitif des réfugiés, reportée par les « Accords d'Oslo » aux négociations sur le statut final, est restée en veilleuse<sup>91</sup>. Or, peut-on réellement parler d'Etat, ou de souveraineté nationale, quand plus de la moitié de la population est enregistrée auprès d'une agence internationale délivrant des services dans des secteurs aussi cruciaux que ceux de l'éducation ou de la santé<sup>92</sup> ? En outre, comment envisager le développement d'une économie viable alors que, à Gaza, près la moitié de la population vit dans les espaces de précarité et de dépendance que sont les camps ?<sup>93</sup> Ces dilemmes, dont la direction palestinienne ne s'est pas encore résolue à débattre publiquement, se sont traduits par un renouvellement de la représentation officielle palestinienne des camps et de leurs habitants. Autrefois valorisés par l'OLP comme le terrain d'élection des valeureux *'à'idin*, symboles vivants de la libération de la Palestine puis de résistance à l'occupation israélienne, les camps sont devenus, selon le terme employé dans le rapport sur le développement humain en Palestine, paru en 1997, des lieux « d'internement humains »<sup>94</sup>, foyers de marginalisation socioéconomique et d'instabilité politique. Cette représentation négative, relativement proche de celle de l'UNRWA au début des années 1950, a placé à leur tour les réfugiés devant un choix particulièrement épineux. Comment, en effet, participer au processus de formation étatique en cours dans les TA, sans pour autant abandonner ses droits au retour et à la compensation ? Vécue au quotidien par les réfugiés de Gaza et de Cisjordanie lors de choix politiques concrets, comme la participation aux futures élections municipales par exemple<sup>95</sup>, cette question s'est posée pour les réfugiés demeurés dans les pays arabes d'accueil en termes de construction d'une diaspora intégrée, garante de la préservation d'une identité palestinienne transnationale.

La réponse à ces questions, pour l'instant mises en veilleuse en raison de l'arrêt du processus de paix, sera tributaire de l'évolution des relations triangulaires réfugiés/ANP/UNRWA. Tantôt reflet, tantôt éléments déterminants de ces relations, les représentations mutuelles entre chacun de ces acteurs sont appelées à jouer un rôle fondamental dans les processus d'intégration (ou d'exclusion) des réfugiés des processus politiques et humanitaires impliqués dans la construction nationale palestinienne.

91. A l'instar d'autres volets de la question de Palestine laissés en suspens – tels que Jérusalem, les implantations ou les accords de sécurité – les négociations sur le sort des réfugiés furent reportées, selon l'article V des Accords d'Oslo, au plus tard au début de la troisième année de la période intérimaire (par. 1-4). Ouvertes en mai 1996, ces furent interrompues suite à l'arrivée au pouvoir en Israël d'un gouvernement de droite (gouvernement Netanyahu) opposé aux Accords d'Oslo. Reprises à la fin 1999, elles furent à nouveau interrompues en février 2001 pour les mêmes raisons (gouvernement Sharon).

92. Au 31 décembre 2001, 81,8% de la population à Gaza et 30,5% en Cisjordanie étaient enregistrés auprès de l'UNRWA. Cf. UNRWA, *UNRWA in Figures (as of 31 December 2001)*, Public Information Office, UNRWA Headquarters (Gaza), April 2002.

93. Au 31 décembre 2001 à Gaza, 44,2% de la population totale (et 54% de celle des réfugiés) vivait dans des camps; en Cisjordanie et 8,5%, les pourcentages étaient de 8,5% et de 31,5%, respectivement. Cf. *id.*

94. Dakkak, I., Said, N., *Palestine – Human Development Profile, 1996-1997, 1997*, p. 73

95. Cette question implique potentiellement l'intégration des camps au sein des municipalités, la dissolution de l'UNRWA et de celle du statut de réfugié. Prévue pour 1997, ces élections n'ont toujours pas eu lieu.



## Bibliographie

- ABDO, N.,  
1995 « Women and the Informal Economy in Palestine: A Feminist Critique », *Gender and Society n°3 : Gender and Development*, Women's Studies Program, Bir Zeit University, Bir Zeit, September, p.31-46.
- ASHKENAZY, A.,  
1990 « The International Institutionalization of a Refugee Problem: The Palestinians and UNRWA », *The Jerusalem Journal of International Relations*, vol. 12, n°1, January, p. 45-75.
- BRAND, L. A.,  
1988 *Palestinians in the Arab World*, Columbia University Press, New York.
- COURVOISIER, R.,  
1978 *Ceux qui ne devaient pas mourir*, Robert Laffont, Paris.
- CUENOD, J.,  
1990 « Refugees - Development of Relief ? », in LOEASCHER, G., MOYNAHAN, L. (eds.), *Refugees and International Relations*, Clarendon Press, Oxford, p. 219-253.
- DAKKAK, I., SAID, N.,  
1997 *Palestine – Human Development Profile, 1996-1997*, Sustainable Human Rights Project,.
- ERNST, F.,  
1988 *Problems of UNRWA School Education and Vocational Training*, Free University of Berlin, Berlin, June.
- GHAZZAWI, H.,  
« La mémoire du village et la préservation de l'identité palestinienne », *Cahiers d'Etudes Stratégiques*, n° 14, *Palestine: mémoire et territoires*, p. 13-40.
- HASNI, M.,  
1996 « Palestiniens UNRWA : l'UNRWA achève sa réinstallation au cœur du Proche-Orient », *dépêche AFP*, AFP 161127, UTC July.
- HEYMAN, N.,  
1999 *International Protection in Refugee Camps: the Case of Kenya*, mémoire de diplôme de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, octobre.
- JARRAR, N.,  
1994 *Al-Iaji'oun al-Filastiniyyoun : madkhal lilmouraja'a wa Istiqra' lilmoustaqbal* (titre en anglais : *Palestinian Refugees: International and Future Perspective*), Passia, Jerusalem, mai.
- KANAFANI, G.,  
1977 *Des hommes dans le soleil*, Sindbad, Paris.
- KHALAF, S. (Abu lyad),  
1990 « Lowering the Sword », *Foreign Policy*, n°78, Spring, p. 92-101 ; supplément entretien « Questions and Answers with Abu lyad », p. 102-112.
- KHOURI, R.,  
1982 « Éducation des Palestiniens : réalités et problèmes », *Revue d'Études Palestiniennes*, n° 4, été, p. 123-139.
- League of Red Cross Societies,  
1950 *Relief Operation in behalf of the Palestine Refugees 1949-1950*, Geneva.

- MALKKI, L. H.,  
 1994 « Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization », in HASTRUP, K., OLWIG, K.F. (eds.), *Siting Culture: the Shifting Anthropological Object*, Routledge, London, p. 223-251.
- MASRIYEH HAZBOUN, N.,  
 1994 *The Resettlement of the Palestinian Refugees of the Gaza Strip*, Thèse non publiée présentée à l'Université de Leeds (GB), Département de Politique, mai.
- MISSION ÉCONOMIQUE D'ÉTUDE POUR LE MOYEN-ORIENT :  
 1949 - *Premier rapport provisoire de la Mission économique d'étude pour le Moyen-Orient (A/1106)*. New York, Commission de Conciliation des Nations Unies pour la Palestine, 17 novembre.  
 1949 - *Final Report of the United Nations Economic Survey Mission for the Middle East*, New York, United Nations Conciliation Commission for Palestine, UN doc. A/AC.25/6, parts I and II, 28 December.
- CENTRE DE RECHERCHES DE L'OLP,  
 1975 *Moukarrarât al-majles al-ouatani al-filastîni (1964-1974)*, (Les résolutions du Conseil national palestinien (1964-1974)), présentés par Rachid Hamid, Beyrouth.
- ROY, S.,  
 1989 « Changing Political Attitudes among Gaza Refugees », *Journal of Palestine Studies*, volume XIX, n°1, 73, Autumn, p. 72-82.
- SAÏD, E. W.,  
 1994 *L'Orientalisme*, Seuil, Paris.
- SAYIGH, R.,  
 1979 *Palestinians: From Peasants to Revolutionaries*, Zed Books, London.
- SCHIFF, B.,  
 1995 *Refugee unto the Third Generation*, Syracuse University Press, New York.
- STEBBING, J.,  
 1993 *A Structure of Peace. The Arab-Israeli Conflict*, New Cherwell Press, Oxford.
- TARAKI, L.,  
 1995 « Society and Gender in Palestine: A Critique of International Agency Policy Documents », *Gender and Society n°2: Gender and Public Policy*, Women's Studies Program, Bir Zeit University, Bir Zeit, September, p. 37-66.
- Textes de la révolution palestinienne (1968/1974)*,  
 1975 présentés par Bichara et Naïm Khader, Sindbad, Paris.
- TURKI, F.,  
 1972 *The Desinherited*, Monthly Review Press, New York.
- TURKMEN, Ilter,  
 1995 « L'UNRWA quarante-cinq ans après », *Revue d'Études Palestiniennes*, n°5 (nouvelle série), automne, p. 26-31.
- VIORST, M.,  
 1989 *UNRWA and Peace in the Middle East*, The Middle East Institute, Washington D.C.
- WEIGHILL, M.L.,  
 1996 *Palestinian Refugees in Lebanon: The Politics of Assistance*, Conference Paper (Palestinians in Lebanon), prepared for the Center for Lebanese Studies/Refugee Studies, 28 September.

WILLIAMS, A.,

1989 « UNRWA and the Occupied Territories », *Journal of Refugee Studies*, Volume 2, n°1, p.156-162.

YAHYA, A. Y.,

1999 *The Palestinian Refugees 1948-1998 (an Oral History)*, Abu Ghush Press, Al Bireh.

#### RAPPORTS ANNUELS DE L'UNRWA :

- *Rapport intérimaire du Directeur de l'UNRWA*, cinquième session, supplément n°19 (A/1451/Rev.1), New York, 1951.
- *Rapport du Directeur de l'UNRWA*, sixième session, supplément n°16 et 16A (A/1905), Paris, 1951.
- *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1954 au 30 juin 1955*, dixième session, supplément n°15 et 15A (A/2978 et add.1), New York, 1955.
- *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1955 au 30 juin 1956*, onzième session, supplément n°14 et 14A (A/3212 et add.1), New York, 1956.
- *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au 30 juin 1957*, douzième session, supplément n°14 (A/3686), New York, 1957.
- *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1957 au 30 juin 1958*, treizième session, supplément n°14 (A/3931), New York, 1958.
- *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1958 au 30 juin 1959*, quatorzième session, supplément n°14 (A/4213), New York, 1959.
- *Rapport annuel du Directeur de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1959 au 30 juin 1960*, quinzième session, supplément n°14 (A/4478), New York, 1960.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1969 au 30 juin 1970*, vingt-cinquième session, supplément n°13 (A/8013), New York, 1970.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1970 au 30 juin 1971*, vingt-sixième session, supplément n°13 (A/8413), New York, 1971.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1974 au 30 juin 1975*, trentième session, supplément n°13 (A/10013 et corr.1), New York, 1975.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1976 au 30 juin 1977*, trente-deuxième session, supplément n°13 (A/32/13 et corr.1), New York, 1977.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1985 au 30 juin 1986*, quarante-et-unième session, supplément n°13 (A/41/13), New York, 1986.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1986 au 30 juin 1987*, quarante-deuxième session, supplément n°13 (A/42/13), New York, 1987.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1987 au 30 juin 1988*, quarante-troisième session, supplément n°13 (A/43/13), New York, 1988.
- *Rapport annuel du Commissaire général de l'UNRWA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1993 au 30 juin 1994*, quarante-neuvième session, supplément n°13 (A/49/13), New York, 1994.

#### DOCUMENTS DE L'UNRWA :

- *A Brief History 1950-1982*, UNRWA Headquarters, Vienna, 1982.
- *Biennial Workplan for Curriculum Enrichment and In-Service Training, 1980/1981–1981/1982*. UNRWA/ UNESCO Department of Education.
- *Serving Palestinian Refugees*. UNRWA Headquarters, 1990.



- *UNRWA and the Transitional Period: a Five-Year Perspective on the Role of the Agency and its Financial Requirements*, UNRWA Headquarters, Vienna, 31 January 1995.
- *UNRWA in Figures (as of 31 December 2001)*, Public Information Office, UNRWA Headquarters (Gaza), April 2002.
- *Palestine Refugees Today* (UNRWA magazine).